Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID: 058-265801944-20230309-DEC09032023\_01-AR

## DECISION PRISE PAR LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS DE NEVERS PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE INTERVENTION DE M. JEAN-MARIE GOURDIN "ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE – ANNEE 2023"

## DEC09032023-01

Vu la délibération n° DEL25062020-01 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à la Vice-Présidente ;

Vu la délibération n° DEL16072020-17 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 16 juillet 2020, concernant le recours à un intervenant pour l'analyse de la pratique des personnels du Pôle Solidarités-Insertion;

Considérant que l'intervention donne entière satisfaction auprès des professionnelles du Pôle Solidarités-Insertion et qu'il y a lieu de poursuivre ce soutien indispensable durant l'année 2023;

## LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS DE NEVERS DECIDE :

- de confier à M. Jean-Marie GOURDIN, la mission d'animateur des séances d'analyse de la pratique professionnelle en faveur des professionnelles du Pôle Solidarités-Insertion,
- d'accepter le devis correspondant pour l'année 2023 pour 4 séances, à hauteur de 350 € par séance,
  - de signer tout document en lien avec cette décision.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Vice-Présidente (décision à caractère général).

Fait à Nevers le 09 mars 2023.

La Vice-Présidente du C.C.A.S., Martine MAZOYER